

Compte rendu de la séance du jeudi 10 février 2022

Président de la séance : Xavier SÉNÉGAS

Secrétaire de la séance : Andre CABROL

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Louis SCIBONA, Elena RUIZ et J-Maxime SANTURE qui étaient absents.
M.Frédéric BELOT qui avait donné pouvoir à M. Alain BOUISSET.

Ordre du jour:

Délibérations :

- Autorisation de faire des dépenses d'Investissements avant le vote du BP 2022
- Autorisation au Maire de signer une servitude lors d'une vente
- Autorisation de déléguer au notaire mandataire la signature d'une vente
- OP "aire de jeux" / demande de subvention
- Subvention 2022 MJC
- Convention de mutualisation Albine/Sauveterre
- Désignation d'un référent Sécurité Routière
- Désignation d'un délégué à la Maison de la Justice et du Droit de Mazamet

Projet achat terrains "Voie verte"

Compte-rendu CAUE pour le "café Farenc"

Travaux Route de Caunes

Travaux épicerie / création nouvelle porte

Eau et assainissement

Divers

-
- **A/** Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

- **B/ Les Délibérations :**

DEMANDE DE SUBVENTION POUR OP "SQUARE DE LA GUIBBERTE" (2022 DE 06)

VERSEMENT 2022 DE LA SUBVENTION ANNUELLE A LA MJC (2022 DE 07)

DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL DE SECURITE ROUTIERE (2022 DE 08)

La préfète du Tarn a fait part aux maires du département du souhait que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune. Il est proposé de désigner M. André CABROL, adjoint au maire, comme référent sécurité routière de la commune

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL AUPRES DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT (2022 DE 09)

Pour rappel, la Maison de la Justice et du Droit de Mazamet a pour objet d'assurer une présence judiciaire de proximité, de concourir à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit, et de développer des réponses alternatives aux poursuites pour lutter contre la petite et moyenne délinquance.

L'accès à la Maison de la Justice et du Droit est gratuit.

Il est proposé de désigner M.Cédric CATHALA, comme représentant de la commune auprès de la Maison de la Justice et du Droit de Mazamet.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DE SAUVETERRE (2022 DE 10)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de passer une convention avec la commune voisine de SAUVETERRE pour le prêt de personnel et de matériel entre les deux communes.

AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2022 (2022 DE 11)

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Achat matériel : OP 231, article 21578, montant de 2 460€

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ELEVES DE 3EME DU COLLEGE DE LABASTIDE-RX (2022 DE 12)

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la demande faite par le Foyer Socio-éducatif du collège de Labastide-Rouairoux pour l'octroi d'une aide financière pour un voyage de 2 jours (7 et 8 avril 2022) à Toulouse et Rivesaltes pour les élèves de la classe de 3ème de la commune, soit Tibald Estrabaud et Lisa Abria.

Il est proposé de participer à hauteur de 50€ par élève.

AUTORISATION DE SIGNER UNE SERVITUDE LORS DE LA VENTE KEUSTERMANS/ SAIDANI (2022 DE 13)

- **C/ Projet Voie Verte**

un projet est proposé au PNRHL pour faire un accès du village à la voie verte en longeant la RD88 jusqu'à l'abri bus en bordure de RD612 et traverser sous la route pour accéder à la voie verte.

Si le projet est retenu, les frais d'étude pourront être subventionner en partie.

- **D/ Réaménagement "Café Farenc"**

Une réunion avec la CAUE a eu lieu et un compte-rendu d'avant projet nous sera livré après avoir entendu les demandes de la communes et de ses divers intervenants (asso...)

Il a été proposé de conserver le coin cuisine, la MJC souhaiterait créer un Foyer en annexe à St Amans Soult. Des informations par rapport aux normes de sécurité sont en attente.

- **E/ Convention Territoriale Globale du territoire - CCTMN**

Une étude sur la globalité de la population afin d'en faire un diagnostic complet doit être fait par Sophie CHARLIER de la CTG.

Aujourd'hui, il existe seulement 2 crèches sur le territoire : à St Amans et Pont de l'Arn. Les effectifs sont à leur maximum. En parallèle, il y a des assistantes maternelles qui ne sont pas pourvus pour la totalité de leur capacité d'accueil.

Il serait intéressant d'envisager la création de MAM ou de mettre en relation toutes les entités d'accueil d'enfants.

- **F/ Travaux**

1. Tranche 2 de la Route de Caunes : une étude est conduite par ALTEREO pour faire l'inventaire des branchements d'assainissement et proposer des travaux aux particuliers avant le commencement des travaux de la commune en automne 2022 .

2. Demande étude pour Micro traitement de l'assainissement pour les quartiers de Lestap et du Simou

3. un "coin café" sera proposé par l'épicerie ; pour cela quelques travaux sont nécessaires. Ouverture et mise en place d'une porte à l'épicerie côté Poste. Voir pour le prêt de la Licence IV.

4. Réaménagement de l'agence Postale terminé. Voir pour optimiser l'utilisation du point "internet" mis à disposition à la Poste.

5. Des grilles de défense ont été posées au vestiaires du stade.

6. La salle des fêtes a été entièrement repeinte.

7. La micro centrale fonctionne (ou pas) malgré un problème de régulateur . Il y aura des travaux supplémentaires pour changer les dégrilleurs.

- **G/ Divers**

- Le journal communal sera distribué semaine 06

- Le repas des aînés sera organisé le 12 mars

- Il est envisagé de mettre dans le village plusieurs panneaux d'affichage numérique

- Un devis pour la sauvegarde informatique des dossiers du secrétariat a été demandé , ainsi que pour un accès internet sur réseau privé de la commune. Cela permettrait de supprimer tous les abonnements (école, mairie, poste, station eau ...)

- Sylvie VIDAL part à la retraite en juillet 2022 ; il faut penser à recruter une personne sur son poste pour la rentrée de septembre 2022/23.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



21 FEV. 2022